



Les délégués du préfet

**350 représentants de l'État
présents au cœur des quartiers**

Prendre en compte les besoins des

Citoyenneté

Disponibilité





© Aurélien Charron

Pour réaffirmer la présence de l'État et de la République au plus près des habitants, le Président de la République a décidé de mettre en place, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des délégués du préfet. Ainsi, 350 postes ont été créés pour assumer une nouvelle fonction permettant de créer un lien direct entre l'État et les acteurs de terrain, coordonner l'action des services de l'État et rendre la politique de la ville plus efficace et plus lisible.

Pour réduire les écarts sociaux et territoriaux, la politique de la ville s'attaque de front au logement, à l'emploi, à la mobilité, à l'éducation, à la santé, à la prévention, pour assurer un retour de la République dans les quartiers. Politique complexe par nature, elle nécessite une grande implication, une capacité de coordination interministérielle et une coopération continue avec les collectivités locales, les associations, le monde de l'entreprise et les bailleurs sociaux.

Les nombreuses visites que j'effectue sur le terrain dans les quartiers fragiles me confirment à chaque fois l'importance majeure des délégués du préfet pour la mise en œuvre de la politique de la ville.

Ils sont les interlocuteurs de l'ensemble des acteurs présents sur le quartier, afin d'améliorer la connaissance des difficultés rencontrées, régler les problèmes qui peuvent l'être à leur niveau et soumettre des propositions au préfet.

Les délégués du préfet représentent un apport réel pour faire remonter les informations et alerter sur la situation concrète des quartiers, corriger les dysfonctionnements, améliorer l'efficacité des réponses sur le terrain et l'adaptation des dispositifs nationaux aux réalités locales. Ils sont essentiels pour valoriser ce qui « marche » sur le terrain et assurer une permanence au quotidien au plus près des populations, des acteurs locaux et des associations.

Parce que le contexte actuel rend ces missions plus nécessaires que jamais, le comité interministériel des villes du 18 février 2011 présidé par le Premier ministre a décidé de pérenniser le dispositif. C'est la reconnaissance de son efficacité et de l'engagement personnel de 350 femmes et hommes en faveur des plus fragiles.

Maurice Leroy,
ministre de la Ville chargé du Grand Paris

Le délégué du préfet

Qui est-il ?

Agent de la fonction publique, le délégué du préfet peut aussi être issu de la société civile, puisque 10 % des postes sont ouverts aux candidats non fonctionnaires.

Intéressé par les questions de cohésion sociale et par la politique de la ville, il est attaché aux valeurs du service public et est doté d'un grand sens de l'écoute.

Son rôle

Il exerce sa mission à plein temps. Mandaté par le préfet, il incarne l'État dans les quartiers et se fait l'interlocuteur des acteurs locaux. Sur le terrain, il bénéficie d'une capacité d'initiative : il analyse la mise en œuvre des dispositifs de la politique de la ville et des politiques de l'État sur le quartier, identifie les bonnes pratiques et contribue à leur valorisation. Il repère aussi les éventuels dysfonctionnements et contribue à y remédier.

Sur le terrain, au service des habitants

Exerçant ses fonctions à temps plein sur l'un des territoires de la politique de la ville, le délégué du préfet dispose de la légitimité et de la reconnaissance nécessaires pour créer un dialogue constructif entre les différents acteurs de la politique de la ville.

Faire converger les actions de l'État dans le quartier

Le délégué du préfet suit la mise en œuvre des dispositifs de la politique de la ville jugés prioritaires par le préfet. Ainsi, il participe à tous les domaines de l'action publique et veille à leur cohérence : emploi et développement économique, éducation, sécurité et délinquance, gestion urbaine de proximité, santé, rénovation urbaine...



Agir avec les partenaires locaux

Pour mener à bien sa mission, le délégué du préfet s'appuie sur les acteurs locaux partenaires de la politique de la ville : élus et techniciens des collectivités locales, bailleurs sociaux, chefs de projet... Avec eux, il participe à l'animation des dispositifs et instances de coordination, tels que les contrats urbains de cohésion sociale, les programmes de réussite éducative, les ateliers santé-ville, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, etc.

Être présent pour les habitants et les associations

Le délégué du préfet instaure des relations de confiance avec les associations et les habitants du quartier, identifie leurs aspirations, fait remonter leurs difficultés et propose des solutions pour prendre en compte leurs besoins.

“ Bien informé des réalités, réactif, proche des acteurs et des porteurs de projet, le délégué du préfet est un partenaire des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale des territoires et des administrations, notamment dans la programmation des contrats urbains de cohésion sociale et dans le travail transversal entre chacun. ”

Jean-Luc Sanvoisin, chef de projet Développement des territoires, en charge de la politique de la ville à Grenoble

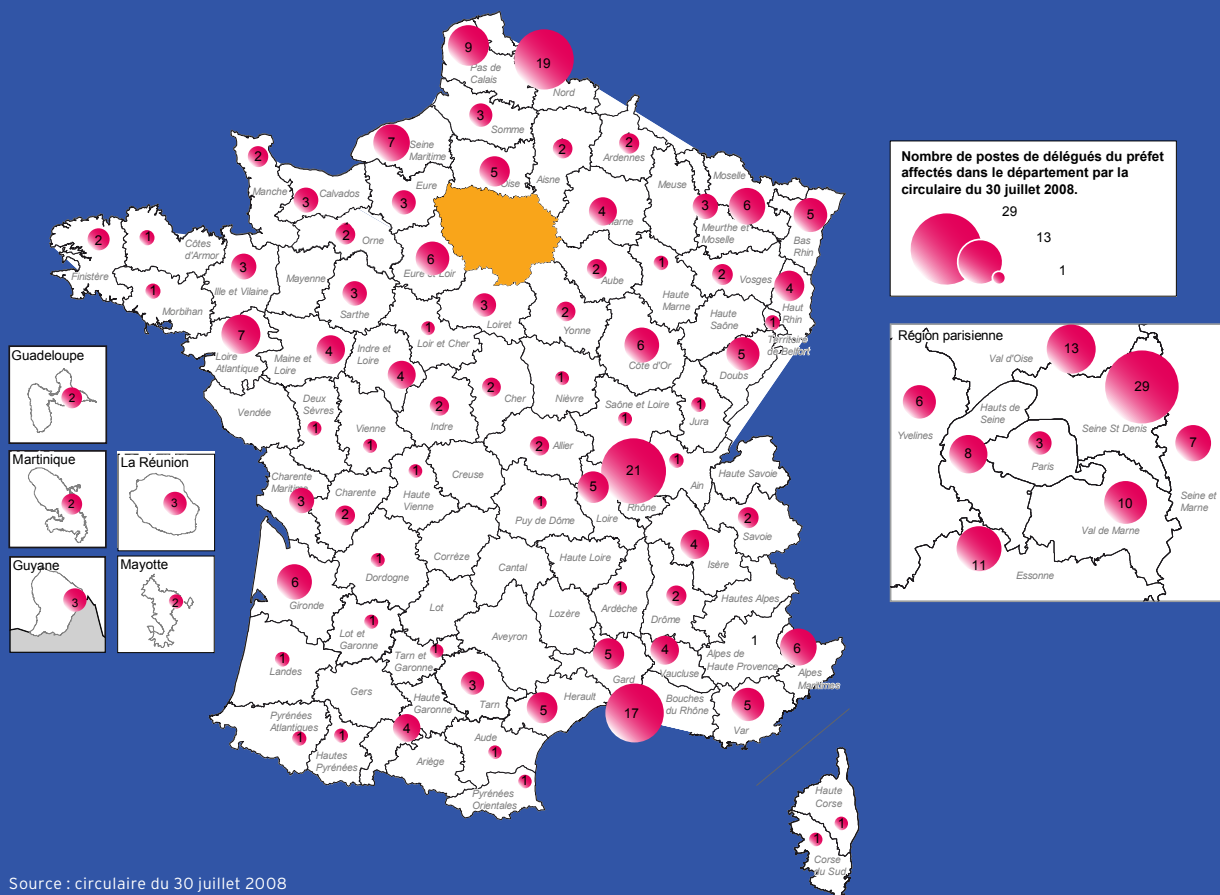
“ Dans le vaste chantier de reconstruction de l'Etat du XXI^e siècle qui se met en place aujourd'hui, les délégués du préfet prennent toute leur place et contribuent à améliorer l'efficacité du service public et à le rendre plus accessible aux habitants des quartiers. ”

Daniel Canepa, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

“ Compte tenu des échanges qu'il assure sur le terrain, le délégué du préfet dispose d'une expertise sur le fond des actions menées et sur le rôle des acteurs, ce dont nous manquions avant que cette fonction ne soit créée. ”

Yann Ludmann, sous-préfet en charge de la politique de la ville en Haute-Garonne

350 délégués du préfet sur le territoire national



Pour en savoir+ www.ville.gouv.fr/delegues-du-prefet